

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Délibération n° CC-2025-111

L'an deux mille vingt-cinq  
Le dix décembre à dix-neuf heures  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 3 décembre 2025

#### Nombre de membres :

<b>En exercice</b>	<b>37</b>
<b>Présents</b>	<b>28</b>
<b>Votes</b>	<b>32</b>

#### PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET

#### ABSENTS / EXCUSES :

Yves GOUGNE, Raphaëlle GUERIAUD, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

#### PROCURATIONS :

Christian FROMONT donne procuration à Marc COSTE  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN  
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN

#### SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme, d'engagement et de crédits de paiement,

#### FINANCES

\*\*\*\*\*

#### Révision des Crédits de Paiement (CP) pour un programme de transition écologique du Pays Mornantais

Vu l'article L. 263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction M57,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2021-027 du Conseil Communautaire en date du 6 avril 2021 portant création d'une Autorisation de Programme (AP) et d'une Autorisation d'Engagement (AE) et de Crédit de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2022-042 du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2022 portant révision des Crédits de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2023-036 du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2023 portant révision des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2023-165 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2023 portant révision des Autorisations de Programme (AP), des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2024-033 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024 portant révision des Crédits de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2024-093 du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2024 portant révision des Crédits de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2025-040 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 portant révision des Crédits de Paiement (CP) du programme de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux, Développement Economique et Equipements" en date du 25 novembre 2025,

Dans le cadre du programme de Transition Ecologique du Pays Mornantais, il a été mis en place une procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour les actions relevant de l'investissement et d'Autorisation d'Engagement (AE) pour les actions relevant du fonctionnement, associées à des Crédits de Paiement (CP).

Il a été voté un montant de 1 000 000 € réparti entre le fonctionnement (60 000 €) et l'investissement (940 000 €) en 2021 pour 3 années, puis 1 105 000 € supplémentaires pour les années 2024 à 2026.

Les montants nouveaux de l'AP et de l'AE sont les suivants :

AP : 1 840 030,77 €

AE : 264 969,23 €

Soit un total de : 2 105 000 €

Les procédures des AP/CP et des AE/CP permettent une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elles permettent « de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) et l'Autorisation d'Engagement (AE) correspondent à un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs

années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est à dire mandate ou dépense) année par année et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des actions et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Les coûts et les financements prévus jusqu'en 2026 sont détaillés ci-après :

Opération 2106 Fonds transition écologique	Montant initial AP	Révision AP	Total cumulé AP	REALISE 2021	REALISE 2022
Montant BP 2025	940 000 €	900 030,77 €	1 840 030,77 €	156 299,61 €	227 455,52 €
Révision montant DM 2025					
Nouveau montant après vote DM 2025	940 000 €	900 030,77 €	1 840 030,77 €	156 299,61 €	227 455,52 €
<b>FINANCEMENT :</b>	- €	- €	- €	22 128 €	- €
CAF				15 468 €	
Rozo Eligeo				6 660 €	
Fonds Vert					

Opération 2106 Fonds transition écologique	REALISE 2023	REALISE 2024	CP 2025	CP 2026
Montant BP 2025	287 987,70 €	267 705,04 €	302 897,00 €	597 685,90 €
Révision montant DM 2025			- 5 200,00 €	5 200,00 €
Nouveau montant après vote DM 2025	287 987,70 €	267 705,04 €	297 697,00 €	602 885,90 €
<b>FINANCEMENT :</b>	- €	- €	22 128,00 €	15 000,00 €
CAF				
Rozo Eligeo				15 000,00 €
Fonds Vert				

Opération 2106E Fonds transition écologique (fonct)	Montant initial AP	Revision AE	Total cumulé AE	REALISE 2021	REALISE 2022
Montant BP 2025	60 000,00 €	204 969,23 €	264 969,23 €	8 080,50 €	36 361,73 €
Révision montant DM 2025					
Nouveau montant après vote DM 2025	60 000,00 €	204 969,23 €	264 969,23 €	8 080,50 €	36 361,73 €

Opération 2106F Fonds transition écologique (fonct)	REALISE 2023	REALISE 2024	CP 2025	CP 2026
Montant BP 2025	35 933,73 €	19 081,09 €	34 599,00 €	130 913,18 €
Révision montant DM 2025			8 400,00 €	- 8 400,00 €
Nouveau montant après vote DM 2025	35 933,73 €	19 081,09 €	42 999,00 €	122 513,18 €

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
 Transmis en **15 DEC. 2025**  
 Préfecture le .....  
 Notifié ou publié  
 le **15 DEC. 2025**  
 Le Président

**APPROUVE** la révision des crédits de paiement de l'AP comme suit pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget :

- CP 2025 : 297 697,00 €
- CP 2026 : 602 885,90 €

**APPROUVE** la révision des crédits de paiement de l'AE comme suit pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget :

- CP 2025 : 42 999,00 €
- CP 2026 : 122 513,18 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**DIT** que les CP 2026 seront ouverts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que les CP non mandatés sur l'année 2025 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document et acte nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 15 DECEMBRE 2025  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,  
Renaud PFEFFER

